

Audition au CNIS du 14 décembre sur la rénovation du questionnaire de recensement à propos des questions de nationalité, d'origines géographiques, de migrations et de mobilité résidentielle.

I. Faut-il ajouter des questions sur l'origine géographique des parents ?

L'introduction du lieu de naissance des parents dans le recensement pose en premier lieu la question de l'objectif recherché à travers cette question. Toute introduction d'une question dans le recensement s'accompagne d'une utilité exprimée : descriptive, sociale, politique, etc.

«La posture des statisticiens français ne doit donc pas s'interpréter comme une impossibilité pour eux d'utiliser des statistiques sur l'origine géographique, ni même comme une autocensure de leur part à ce sujet, mais bien comme une recherche d'adéquation entre ces statistiques et les finalités du recensement ». O. Monso et Th. de Saint Pol, 2006 : « L'origine géographique des individus dans les recensements de la population en France », *Courrier des statistiques*, n° 117-119.

Les réserves que nous exprimons sur le recueil du lieu de naissance des parents dans le recensement sont les suivantes :

- Le recensement fournit la vitrine d'une lecture sociale de la société. Son objectif est avant tout de fournir des informations à usage local, permettant aux collectivités territoriales de mettre en place des politiques. Jusqu'à présent en France, ne sont posées que des questions concernant Ego et ses descendants. Recueillir des informations sur les parents change la nature même du recensement et renvoie l'individu à l'origine géographique de ses parents sans autre information les concernant (date d'arrivée en France, liens avec Ego, etc.).
- Si l'on souhaite introduire des informations sur les parents dans le recensement, pourquoi privilégier l'origine géographique par rapport à l'origine sociale des individus qui est essentielle dans le recensement ?
- L'information demandée existe déjà pour les personnes résidant chez leurs parents, puisque l'on dispose, de fait, du lieu de naissance des parents. Pour les autres cette seule information n'est que de peu d'utilité. Elle représente une profondeur temporelle importante, jamais prise en compte dans une opération censitaire, et difficile à recueillir de manière précise.
- L'origine géographique des parents est une donnée peu exploitable sans compter qu'elle ne dit rien sur la nationalité des parents. Par ailleurs, on connaît la difficulté de traitement statistique des origines géographiques multiples. Enfin, pourquoi vouloir recueillir une telle information alors même que la double nationalité n'est pas prise en compte dans le recensement et qu'elle concerne un quart des descendants d'immigrés ?
- Enfin, l'introduction de cette question pose celle de la confidentialité conduisant nécessairement à une plus grande restriction de l'accès aux données de recensement.

En effet, à l'échelle locale, un adulte né de deux parents de pays d'origine différente sera facilement identifiable.

En conclusion, *ce n'est pas le rôle du recensement* de recueillir l'origine géographique des parents mais d'une enquête en population générale. Le recensement a pour vocation de s'intéresser à Ego et à ses descendants, et non à ses ascendants. L'enquête FQP (Formation et qualification professionnelle), l'enquête Emploi, l'EDP offrent par exemple de telles ressources, en permettant de les mettre en relation avec les parcours socio-professionnels des personnes. Le recensement n'apporterait rien de plus, si ce n'est, compte-tenu des contraintes de taille du questionnaire, d'assigner de manière grossière à un individu des origines.

Au delà c'est la philosophie même du recensement qui s'en trouverait transformée. La distinction entre Français de naissance et Français par acquisition est déjà une question qui renvoie Ego à ses origines anciennes. Insister sur l'origine géographique des parents peut provoquer chez la personne enquêtée le sentiment que le recensement privilégie ses origines géographiques au détriment d'informations actuelles le concernant, comme par exemple une éventuelle double nationalité.

II. Peut-on (et si oui, comment ?) améliorer la mesure de l'immigration ?

Il nous semble que le recensement ne peut à lui seul répondre à cette question, en particulier parce qu'il ne permet pas de mesurer les sorties du territoire. Afin de faire des suggestions, il serait très utile que l'INSEE expose la méthode qu'il suit pour estimer le solde migratoire annuel depuis la nouvelle procédure de recensement.

III. Faut-il chercher à mieux décrire les migrations résidentielles ?

Oui, il est très important de creuser la connaissance de la mobilité résidentielle dans le recensement, essentielle pour la gestion locale, très insuffisante aujourd'hui et aisée à mettre en œuvre. L'introduction d'une question sur l'ancienneté de résidence dans la commune nous semble très intéressante à la fois pour les communes elles-mêmes, leur capacité à capter ou attirer une population, mais aussi pour une meilleure connaissance de la durée des étapes migratoires en fonction des caractéristiques sociales et géographiques. L'échelle de la commune est la référence administrative la plus utilisée par les personnes au quotidien et son recueil est aisée.

Propositions :

- introduire le recueil de la double nationalité
- introduire une question sur l'ancienneté de résidence dans la commune. La question pourrait être libellée de la manière suivante : « Depuis quelle année vivez-vous dans la commune dans laquelle vous êtes recensé aujourd'hui ? ».

- réfléchir à une enquête complémentaire au recensement (300 à 400 000 personnes, non obligatoires) sur le modèle d'EHF en 1999, et de Familles et logements en 2011 centrée sur les mobilités sociales et géographiques.
- engager un débat à part sur la mesure de l'immigration qui établisse clairement quelles sont les insuffisances dans un contexte européen.

Alain Blum, France Guérin-Pace, Kamel Kateb, Hervé Le Bras, Cécile Lefèvre (UR12 « Identités et territoires des populations », Ined)

Eléments bibliographiques :

Collectif CARSED, 2009 : *Le retour de la race. Contre les « statistiques ethniques »*, Editions de l'Aube, Paris.

A. Blum et C. Gousseff, « Russie : d'un recensement à l'autre », *Courrier des Pays de l'Est*, 1035, 2003/5, pp. 15-26.

A. Blum, « Comment décrire les immigrés – à propos de quelques recherches sur l'immigration », *Population*, 3, 1998, pp. 569-588.

A. Blum, A. Desrosières, C. Gousseff, M. Labbé et J. Magaud, organisation du numéro de la revue intitulée « histoire de la statistique démographique – Empires et États coloniaux », *Histoire et mesure*, 1, 1998.

A. Blum, F. Guérin-Pace, « From measuring integration to fighting discrimination. The Illusion of "Ethnic Statistics" », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 26, No. 1, 2008.

F. Guérin-Pace, 2006 : « Lieux habités, lieux investis : le lien au territoire, une composante identitaire ? », *Economie et Statistique*, n°393-394, pp.101-115.

F. Guérin-Pace, 2006 : « Sentiments d'appartenance et territoires identitaires », *L'Espace Géographique*, Tome 36, n°4, pp.298-309.

F. Guérin-Pace, Samuel O., Ville I. (ed.), 2009 : *En quête d'appartenances*, Collection Grandes Enquêtes, Ined, 224 p.

F. Guérin-Pace, Filippova E. (ed.), 2008 : *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités.*, Editions de l'aube, 276 p.

H. Le Bras, 2011 : "Ethnoracial statistics and the structure of french nation state" in *GSC review*, 2011.

H. Le Bras, 2011 : *Statistiques ethniques : le vrai débat*, Paris, Fondation Jean-Jaurès.

H. Le Bras, 2007 : "Quelles statistiques ethniques ?", *L'homme*, 184/2007, p.7-24, *Les 4 mystères de la population française*, Paris, Odile Jacob, 2006.

